

Fiche
thématique

Port des vêtements de signalisation orange

Application de la norme EN 471 jusqu'au 31 décembre 2020

Auteur(s)	I-SQU-SI
Lieu, date	Berne, le 20 novembre 2018
Version	1.0
Publication	Intranet

1. Situation initiale

La nouvelle ordonnance sur les EPI, OEPI, RS 930.115, est entrée en vigueur le 21 avril 2018. La Confédération a ainsi défini l'ensemble des exigences normatives et des délais transitoires accompagnant le passage de la norme EN 471 à la norme SN EN ISO 20471.

Aux CFF, cette réglementation concerne exclusivement les vêtements de signalisation orange tels que prescrits par l'instruction I-10007 – Port obligatoire de l'équipement de protection individuelle au sein d'Infrastructure.

Les vêtements de signalisation présentant des fonctions de protection supplémentaires (p. ex. protection contre les bases et les acides) n'entrent pas dans son champ d'application.

Dès 2014, les CFF ont commencé à appliquer la norme SN EN ISO 20471 en matière de vêtements de signalisation. Les vêtements de signalisation relevant de la norme EN 471 qui ont alors été remis peuvent être portés jusqu'à l'expiration des certificats (au plus tard le 31 décembre 2020).

2. Mise en œuvre auprès de nos fournisseurs

Les vêtements de signalisation certifiés selon la norme EN 471 peuvent être portés au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour instaurer un principe uniforme en matière de vêtements de signalisation sur les chantiers de CFF Infrastructure, il est nécessaire de limiter la durée d'utilisation de ceux qui relèvent de la norme EN 471, même si l'examen de type correspondant – pièce à l'appui – autorise une durée de validité supérieure à la période indiquée (laquelle s'achève le 31 décembre 2020).

Il n'est pas permis de porter des vêtements de signalisation ne répondant ni aux critères de la norme EN 471 (jusqu'au 31 décembre 2020), ni à ceux de la SN EN ISO 20471 ou des normes réputées équivalentes, telles que la RIS-3279-TOM.

Les demandes de dérogations, comme pour les pantalons de travail destinés aux soudeurs de rails, seront traitées séparément.

3. Désignation des vêtements

Vérifiez la désignation sur l'étiquette intérieure des vêtements
(p. ex. gilet protecteur):



EN 471



SN EN ISO 20471